

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 30e SEANCE

Président : M. GHEZAL (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

- a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS (suite)
- h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite)

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

- a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.  
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.2/44/SR.30  
29 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (A/44/3, A/44/361, A/44/376, A/44/401, A/44/409 et Corr.1, A/44/432 et A/44/477)

- a) EXAMEN D'ENSEMBLE DES ORIENTATIONS DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DES NATIONS UNIES (A/44/324 et Add.1, Add.2 (à paraître) et Add.3 à 5)
- b) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (E/1989/32; A/44/389)
- c) FONDS D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (E/1989/32)
- d) ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (DP/1989/46 et Add.1 à 3; E/1989/32)
- e) PROGRAMME DES VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES (E/1989/31)

1. M. BLANCA (Directeur général au développement et à la coopération économique internationale) dit qu'il attend avec beaucoup d'intérêt les commentaires des membres de la Commission au sujet des propositions concernant l'orientation des activités futures. Il espère que l'examen des questions qu'il a abordées dans la deuxième partie de son rapport initial (A/44/324) débouchera sur une série de décisions concrètes. Il ressort du rapport d'ensemble (A/44/324/Add.2) que les programmes, méthodes et structures doivent être encore mieux adaptés à la diversité des conditions économiques, sociales, culturelles et politiques. M. Blanca mentionne en particulier les études spéciales réalisées dans 16 pays ainsi que les nombreuses initiatives prises dans bien des pays pour faire en sorte que l'action entreprise ait davantage d'effet et profite plus directement à des collectivités et institutions très diverses. L'additif 3 au rapport contient des recommandations qui s'inspirent de renseignements, conseils et suggestions provenant d'études de cas et d'examens, des rapports annuels des coordonnateurs résidents et des conclusions des consultants indépendants dont l'analyse de certaines questions figure dans les documents techniques qui accompagnent le rapport. Dans les recommandations portant sur des questions comme la CTPD et les achats, des mesures techniques très détaillées qui permettront d'aller de l'avant ont été proposées; dans d'autres, le Directeur général a proposé des orientations de politique générale, y voyant le meilleur moyen d'exercer une influence positive en proposant une série de mesures de nature à assurer une meilleure coordination des activités opérationnelles au niveau des pays.

2. M. Blanca appelle l'attention sur les cinq principaux thèmes sur lesquels ont été axés les travaux, qui, espère-t-il, seront pris en considération lors de l'étude des recommandations, car ils ont en commun certains éléments et exigent tous une large vision, libérée des contraintes et limitations qu'imposent des approches traditionnelles ou des intérêts d'ordre institutionnel. Il s'agit des thèmes suivants : faire en sorte que le rôle et les objectifs des activités opérationnelles soient plus rapidement adaptés aux besoins changeants et toujours

(M. Blanca)

plus diversifiés des pays en développement ainsi qu'aux stratégies et buts généraux approuvés par la collectivité des Etats Membres; veiller à ce que le système des Nations Unies soit mieux équipé pour s'attaquer aux problèmes de développement qui apparaissent de plus en plus clairement comme étant de caractère pluridisciplinaire; utiliser pleinement et aider à renforcer les capacités nationales de gestion et d'exécution des programmes de développement ainsi que des apports de la coopération extérieure; décentraliser de façon substantielle les responsabilités au niveau des pays, domaine où il faudra modifier le plus les méthodes de travail et allouer des ressources plus importantes sur une base plus prévisible et régulière.

3. M. DRAPER (Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'au cours des 30 dernières années, les pays en développement n'ont pas réalisé de progrès en ce qui concerne l'augmentation de l'espérance de vie moyenne et la baisse des taux de mortalité infantile, d'analphabétisme et de croissance démographique; en effet, plus d'un milliard de personnes continuent de vivre dans la pauvreté, n'ont pas accès à de l'eau potable ou sont analphabètes, et 12 % des enfants meurent avant l'âge de 5 ans. Il est impérieux que les objectifs humains soient pleinement intégrés aux stratégies de développement pour les années 90 et que tous les êtres humains, en particulier les femmes, soient considérés comme des agents et des bénéficiaires du développement.

4. S'il faudra augmenter les contributions des pays industrialisés pour obtenir une partie des ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation des objectifs de développement humain, l'essentiel sera mobilisé grâce à la révision des priorités budgétaires actuelles. Aussi difficile que cela paraisse, la plupart des pays peuvent réduire les dépenses qu'ils engagent dans des entreprises semi-publiques improductives et les subventions coûteuses qu'ils octroient aux couches les plus favorisées de la société. Toutefois, il est plus facile de procéder à ces révisions s'il assure un meilleur équilibre entre les dépenses de défense et celles de développement, qui découlera de l'évolution actuelle de la situation politique, étant donné que dans la plupart des pays en développement, les dépenses militaires sont nettement supérieures à celles de l'enseignement et de la santé. Vu les signes positifs indiquant une évolution dans le sens de la paix mondiale et du désarmement au cours de la décennie à venir, il est logique que les pays en développement allouent des ressources plus importantes à la guerre qu'ils doivent mener quotidiennement, la guerre contre la pauvreté, le dénuement et le désespoir.

5. Le PNUD est prêt à jouer un rôle de premier plan pour aider les pays en développement à rechercher des stratégies de développement humain appropriées au cours de la décennie à venir. A l'occasion de son quarantième anniversaire, le PNUD publiera son premier rapport sur le développement humain. Il participe à l'élaboration de politiques et programmes concrets par pays ayant pour but d'atteindre des objectifs humains réalistes et réalisables au cours de la décennie à venir et, en collaboration avec les autres organismes compétents des Nations Unies, il fournira une assistance technique et appuiera les activités de recherche et la collecte de données dans ce domaine. En l'absence de croissance économique, il ne sera pas possible de réaliser les autres objectifs louables qui ont été fixés pour atténuer la pauvreté endémique.

(M. Draper)

6. Les activités devront être axées sur deux aspects fondamentaux. En premier lieu, les pays industrialisés doivent convenir de mesures d'allégement de la dette, ouvrir davantage leurs marchés et apporter une aide au développement plus importante pour contribuer à inverser le transfert net de ressources vers l'extérieur. Les pays en développement devront, quant à eux, décider de mettre en oeuvre les difficiles mesures internes qu'eux seuls peuvent prendre pour mobiliser des ressources supplémentaires et les investir efficacement. Une de ces décisions importantes pour de nombreux gouvernements concerne la suppression des contrôles économiques inutiles. En d'autres termes, moins les gouvernements interviendront dans l'activité commerciale, plus celle-ci se développera. Cela est vrai pour les contrôles économiques intempestifs mais non pour le rôle absolument indispensable de l'Etat dans la mise en place des infrastructures et la prestation de services sociaux.

7. La sécurité écologique est une autre des principales tâches auxquelles il faudra s'atteler au cours de la décennie à venir. Tous les plans d'action dans le domaine de l'environnement doivent comporter aussi des programmes visant à réduire la pauvreté dans le monde en développement, celle-ci constituant l'une des plus graves menaces pour l'environnement. Non seulement les pays en développement mais le monde tout entier subit les effets de la pollution, de la désertification et du réchauffement de l'atmosphère, et, dans toutes les régions, des espèces animales sont en voie d'extinction. Si, en matière d'environnement, les pays établissent des priorités différentes selon leur degré de développement, les menaces écologiques constituent une source de préoccupation toujours plus grande pour l'ensemble de l'humanité. Il est indispensable d'élaborer un programme "vert" pour l'avenir commun de tous les êtres humains. Le PNUD est conscient de l'obligation qui lui incombe d'aider les pays en développement à intégrer l'aspect écologique dans leurs stratégies de développement, obligation dont il s'acquitte en fournissant à ces pays une assistance technique et en leur transférant des technologies nouvelles et sans danger.

8. Quant à l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, entrepris par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, le PNUD collaborera étroitement avec le Bureau du Directeur général à la réalisation des activités futures.

9. Le PNUD appuie les travaux de son groupe d'experts chargé d'étudier les nouvelles dispositions relatives aux dépenses d'appui des organismes et il espère que les résultats de ces travaux contribueront sensiblement à accroître l'efficacité du système des Nations Unies.

10. Pour ce qui est de la prochaine décennie, le PNUD continuera de s'acquitter de son mandat qui consiste essentiellement à promouvoir le renforcement des capacités nationales de développement. Il appuie l'idée selon laquelle les activités de coopération technique mises au point par les donateurs doivent donner lieu à une planification et à une programmation qui répondent véritablement aux intérêts des bénéficiaires et, dans le cadre de ce processus, il a procédé à des évaluations et

(M. Draper)

exécuté des programmes nationaux de coopération technique dans 18 pays africains, en vue de les aider à assurer une gestion plus efficace des apports au titre de la coopération technique. Le Conseil d'administration a appuyé le rôle de coordonnateur et de bailleur de fonds du Programme, confirmé sa neutralité et formulé des propositions concernant les opérations futures du PNUD.

11. Il y a lieu de se féliciter des activités réalisées par le PNUD en 1988. Le Programme a fourni des services consultatifs en matière de gestion économique aux Gouvernements chinois et vietnamien et est déjà à pied d'oeuvre en Namibie pour aider le nouveau gouvernement à évaluer ses besoins. Il a aidé l'Afghanistan à organiser des activités de secours et de reconstruction et le Bangladesh à lancer une nouvelle stratégie à long terme de lutte contre les inondations. Il entreprend actuellement un programme de remplacement des cultures dans les pays andins, en Thaïlande et au Myanmar dans le cadre de la lutte contre la drogue et il a reçu d'importantes annonces de contributions pour le Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale. Pour ce qui est des catastrophes naturelles, il a aidé à mettre en place des systèmes d'alerte avancée dans les Caraïbes et a fourni des vivres et des fournitures au Soudan dans le cadre de l'opération Survie. Dans le domaine de la santé, il a participé à des campagnes contre le SIDA en Ouganda et au Zaïre et contre la dracunculose sur tout le continent africain. En ce qui concerne l'éducation, il participera, en collaboration avec d'autres organismes, à l'organisation d'une conférence mondiale sur l'éducation en Thaïlande et contribue aux efforts d'intégration de la femme au développement grâce à un échange de données d'expérience entre les femmes d'Europe orientale et occidentale et celles de la région arabe.

12. Enfin, M. Draper est heureux d'accepter le défi que représente le renouvellement de son mandat d'administrateur du PNUD.

13. Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population) est heureuse de constater que les recommandations issues de l'examen d'ensemble des orientations des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont compatibles avec la nouvelle méthode de programmation et les initiatives prises à cet égard par le Fonds.

14. Les données disponibles de même que l'expérience acquise directement par le Fonds montrent que l'accroissement de la population, sa répartition inégale et l'urbanisation sauvage - phénomènes actuellement observés dans le monde en développement - accentuent encore les pressions exercées sur l'équilibre écologique précaire et sur toutes les autres ressources. Si l'on veut que le développement durable soit plus qu'un simple mot d'ordre, il faut adapter une nouvelle conception du développement où la population et l'environnement occuperont une place essentielle.

15. Dans un effort visant à tirer des enseignements de manière systématique des activités en matière de population exécutées au cours des 20 dernières années dans les pays en développement, le FNUAP a entrepris une étude et une évaluation dont les conclusions et recommandations sont résumées dans le document A/44/432. Un

(Mme Sadik)

grand nombre d'entre elles seront utiles pour l'examen des activités opérationnelles de développement auquel procédera la Commission. Il ressort de l'étude établie par le Fonds que des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine de la population et que cette question figure en permanence dans les programmes nationaux et internationaux de développement. De même, il est démontré dans cette étude qu'il existe certains éléments indispensables pour que les programmes démographiques donnent de bons résultats. Ces éléments sont principalement les suivants : un ferme soutien politique et des plans et programmes nationaux de population applicables à tous les secteurs de l'économie nationale, une évaluation approfondie du contexte socioculturel et l'appui et la complémentarité d'autres objectifs de développement. Il faut aussi que les gouvernements mettent en oeuvre une politique de pleine participation où les hommes et les femmes de même que les organisations communautaires et les organismes non gouvernementaux auront leur place.

16. D'après l'expérience du Fonds, la faculté qu'ont les femmes de prendre les décisions qui influent sur leur vie est un élément clef; l'amélioration du rôle et de la condition de la femme est donc un objectif crucial dans toutes les politiques et programmes démographiques. C'est pourquoi, le FNUAP a décidé de faire porter essentiellement son attention sur la femme dans son rapport sur la situation démographique dans le monde en 1989. Parmi les propositions relatives à la mise en pratique de cette approche, il convient de mentionner celle préconisant un changement de cap de la politique de développement vers le secteur social et en particulier vers les femmes.

17. Lors du Forum international sur la population au XXI<sup>e</sup> siècle, qui aura lieu à Amsterdam du 6 au 9 novembre, les conclusions de l'étude du FNUAP seront examinées à fond et des recommandations seront formulées en vue d'une application plus efficace des politiques et programmes démographiques ainsi que de la mobilisation et de la coordination des ressources. Le Forum a lieu à mi-chemin entre la Conférence internationale de la population tenue à Mexico en 1984 et la prochaine réunion internationale sur la population prévue pour 1994, comme il est indiqué dans la résolution 1989/91 du Conseil économique et social. Aussi les résultats de ce forum serviront-ils à orienter les prochaines interventions dans le domaine de la population et à définir les moyens d'intégrer plus systématiquement les facteurs démographiques dans le processus général de développement.

18. Mme Sadik estime que l'examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement est un document très utile tant du point de vue de l'analyse des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies qu'en ce qui concerne les propositions relatives aux activités futures. Il met tout à fait opportunément l'accent sur les mesures visant à renforcer les capacités nationales. Le FNUAP approuve les thèmes proposés pour servir de cadre général aux grands objectifs concernant les activités opérationnelles du système des Nations Unies qui, par ailleurs, correspondent étroitement à la politique du Fonds. Celui-ci accorde une attention particulière à l'amélioration constante de la coordination entre les organismes et la nécessité de

(Mme Sadik)

mieux harmoniser les cycles et les procédures de programmation, d'accroître la participation à la programmation et de renforcer le système des coordonnateurs résidents.

19. Il convient de noter que le FNUAP applique déjà un grand nombre de mesures recommandées dans l'examen triennal. Ainsi, il a adapté une approche de programmation plus large, il accorde une attention particulière aux caractéristiques propres à chaque pays lors de la mise au point des activités et a amorcé un processus de décentralisation et de délégation des pouvoirs. Il insiste également beaucoup sur les qualifications et la formation du personnel. Mme Sadik souligne qu'il importe de tenir compte de la dimension humaine et sociale du développement et de la nécessité de réviser les définitions d'investissement et de consommation. Un consensus commence à se dégager quant à la nécessité d'assurer une croissance économique équitable ainsi qu'un développement durable et soutenu. Il faut pour cela reconnaître l'interdépendance des domaines social, économique, démographique et environnemental. Il convient de définir une approche nouvelle et de faciliter son application en formulant des objectifs clairs et réalisables pour les années 90, processus qui est mené à bien à mesure qu'est élaborée la nouvelle stratégie internationale du développement.

20. Les objectifs en matière de population pour les années 90 sont notamment les suivants : baisse des taux élevés de croissance démographique, afin d'assurer un équilibre entre la population et les ressources disponibles, réduction de la mortalité infantile et liée à la maternité, amélioration du rôle, de la condition et de la participation de la femme, gestion des migrations et répartition démographique. Les efforts qui seront réalisés maintenant détermineront l'avenir de la génération actuelle et de toutes les générations futures.

21. M. GRANT (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit que la Commission se réunit à un moment où le monde connaît de graves difficultés économiques qui, dans la plupart des cas, touchent les plus pauvres et, parmi eux, les plus vulnérables, à savoir les enfants et les femmes. Plusieurs indicateurs sociaux reflètent cette triste réalité : baisse du rapport poids/âge des enfants, réduction des dépenses de santé et d'éducation, voire, dans certains cas, fréquentation scolaire plus faible malgré la croissance démographique. En somme, ce sont les enfants qui sont les premières victimes de l'endettement et de la récession dans les années 80.

22. Toutefois, certains faits sont encourageants. Ainsi, au cours de l'année écoulée, on a sauvé la vie à trois millions d'enfants et on a évité à trois autres millions de devenir handicapés uniquement grâce à deux interventions : la campagne mondiale de vaccination des enfants contre les six principales maladies à l'origine de la mortalité infantile et la thérapeutique de réhydratation par voie orale qui permet de combattre les effets mortels de la déshydratation causée par les maladies diarrhéiques. Le crédit de plus en plus grand dont jouissent les institutions multilatérales et les approches novatrices adoptées pour résoudre les problèmes aux plans mondial, régional et national sont d'autres raisons d'être optimistes. Bien que ces progrès aient été observés surtout sur le plan politique, les activités opérationnelles du système des Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel pour qu'ils s'étendent également aux domaines économique et social.

(M. Grant)

23. La Deuxième Commission a accordé une grande importance à la stratégie internationale du développement qui doit contenir des objectifs ambitieux mais réalisables, et arrêtés d'un commun accord. La mise en oeuvre de ce type de "gestion en fonction des objectifs", qui trouve son illustration dans la stratégie de l'OMS intitulée "La santé pour tous d'ici l'an 2000", se déroule au sein même des organismes des Nations Unies, mais, lorsque l'on examine les activités opérationnelles, on court le risque de sous-estimer le niveau national. Il convient d'articuler les mécanismes opérationnels de coordination autour des buts et stratégies de chaque pays, car l'expérience montre que cette façon de procéder a permis de réduire la mortalité infantile, de lancer la campagne universelle de vaccination des enfants, de généraliser la thérapeutique de réhydratation par voie orale, de mettre en place des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Certaines organisations ont accepté la méthode consistant à aligner l'aide des Nations Unies sur les stratégies définies par chaque gouvernement, et c'est là la voie que l'on s'efforce de suivre.

24. Au cours des dernières années, les mécanismes de coordination ont été considérablement améliorés en partie grâce aux travaux de la Deuxième Commission, au rôle joué par le Directeur général et aux activités des organismes des Nations Unies dans le cadre d'organes tels que le Comité consultatif pour les questions de fond Activités opérationnelles (CCQF/OPER). Le but est de faire porter les efforts sur les objectifs de fond que ces mécanismes doivent servir. A cette fin, dans une annexe au texte de l'intervention de M. Grant, qui a été distribuée aux membres de la Commission, figure une liste d'objectifs communs de l'OMS et de l'UNICEF en matière de promotion de la santé de la femme et de l'enfant en l'an 2000. Il y est notamment proposé de réduire la mortalité infantile et celle liée à la maternité, d'assurer l'éradication de la poliomyélite, de vacciner tous les enfants, d'assurer l'approvisionnement en eau potable et de garantir à tous un enseignement de base.

25. M. Grant tient à la disposition des membres de la Commission les documents du Conseil d'administration relatifs aux stratégies en faveur des enfants pour les années 90 et aux activités interinstitutions. La démarche que suit l'UNICEF en ce qui concerne les activités opérationnelles consiste à s'efforcer de réaliser rapidement un consensus international au sujet des objectifs opérationnels. Premièrement, on est parvenu à un accord sur le principe selon lequel la responsabilité ultime de la définition des buts et stratégies et leur coordination ultérieure incombent aux gouvernements nationaux. Deuxièmement, le système des Nations Unies ne pouvant rien faire à lui tout seul, il faut pouvoir compter sur le soutien d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux et d'organisations non gouvernementales. Troisièmement, il est possible d'assurer une plus grande complémentarité à l'intérieur du système des Nations Unies et c'est pourquoi le rôle des coordonnateurs résidents est important et doit être renforcé. Le problème n'est pas que ce système manque de pouvoirs ou structures officielles nécessaires mais qu'il n'a pas reçu l'appui voulu ni n'a été utilisé convenablement.

26. Il convient de mettre l'accent sur les recommandations du Directeur général tendant à tenir des réunions périodiques au niveau des pays concernant les questions de programmation, la formation, l'orientation et le soutien des

(M. Grant)

politiques ainsi que de la constitution au niveau des pays de groupes chargés de secteurs ou de thèmes concrets. Les mécanismes permettant de renforcer la collaboration interinstitutions peuvent être également utiles et doivent être mis en oeuvre au cours des premières phases pour appuyer les buts et stratégies des gouvernements. Il convient d'établir un lien plus étroit entre la capacité analytique du système des Nations Unies et ses activités opérationnelles et avoir plus largement recours à des mécanismes tels les groupes consultatifs, les tables rondes et la participation interinstitutions à l'élaboration de programmes ou à la révision des plans à moyen terme.

27. La diversité des procédures des organismes du système qui sont dotés de mandats différents est ce qui fait sa force et qu'il faut savoir exploiter. De même, l'établissement d'une collaboration plus étroite à l'intérieur du système des Nations Unies doit servir l'objectif qui a été défini par la Commission comme prioritaire : appuyer le rôle qui incombe à chaque gouvernement. M. Grant souligne l'importance du groupe de travail du CAC créé à cette fin. Ce qui importe ce n'est pas chacune des recommandations, mais le processus d'examen et d'intervention qui a été amorcé et qui est d'une plus vaste portée depuis la restructuration de 1977.

28. M. Grant apprécie l'appui interinstitutions qu'il a reçu, notamment du PNUD, du Programme alimentaire mondial, du CICR, des organisations non gouvernementales et de certains organismes bilatéraux, en sa qualité de représentant personnel du Secrétaire général, lors de l'opération de secours au Soudan, qui a permis de fournir 100 000 tonnes de matériel dans les zones soudanaises sinistrées contrôlées par les deux parties belligérantes, et pour la première fois avec l'accord de celles-ci. Cette opération a été lancée pour éviter que se reproduise la catastrophe de l'année précédente qui avait coûté la vie à 250 000 civils, pour la plupart des enfants.

29. Il y a lieu de se féliciter que la réunion mondiale au sommet en faveur de l'enfance reçoive un soutien croissant au niveau le plus élevé. Cette réunion a pour objet de promouvoir à l'échelon mondial les activités permettant de réduire des deux tiers la mortalité infantile, d'accélérer la ratification de la Convention sur les droits de l'enfant et de veiller à ce que la priorité soit accordée à la situation des enfants dans les programmes politiques nationaux et mondiaux. A l'heure actuelle, on sait qu'une centaine de gouvernements sont favorables à cette réunion qui a été également appuyée dans des résolutions adoptées lors de la réunion francophone tenue à Dakar en mai, de la réunion de l'OUA tenue à Addis-Abeba en juillet, de la réunion des pays non alignés tenue à Belgrade en septembre et de la réunion des pays du Commonwealth tenue à Kuala Lumpur en octobre. Cette proposition a également été soutenue par de nombreux autres organes parlementaires ou autres, dont le Congrès des Etats-Unis, l'Union parlementaire, le Conseil mondial des Eglises.

30. Les enfants retiennent aujourd'hui plus l'attention qu'il y a 10 ans. Il faut maintenant que ce fait se traduise dans des activités concrètes en leur faveur et cet objectif entre dans le cadre des activités opérationnelles de développement.

31. M. XIE (Département de la coopération technique pour le développement) dit que les Etats Membres ont davantage confiance aujourd'hui en la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'établir et de préserver la paix, et que le multilatéralisme acquiert un prestige nouveau dans un monde toujours plus interdépendant. Mais le multilatéralisme se heurte au fossé de plus en plus large qui sépare les pays développés et les pays en développement et à la détérioration de la situation économique et sociale de ces derniers, qui est un facteur d'instabilité politique. L'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies se mesurera à sa contribution concrète à la relance du développement économique, qui est aujourd'hui le principal objectif de la communauté internationale. C'est pour cela que le Département de la coopération technique pour le développement attache une importance particulière à l'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie internationale du développement et souscrit à l'opinion exprimée par le Secrétaire général à la dernière réunion conjointe du CPC et du CAC, selon laquelle la stratégie doit non seulement constituer un domaine important de la coopération entre gouvernements, mais également donner lieu à une collaboration plus étroite entre organismes des Nations Unies.

32. De nouvelles initiatives doivent être prises pour relever les défis de la prochaine décennie. Il faut mettre en place une capacité de gestion du développement, ce qui suppose une augmentation de la productivité et de la capacité productive. La mise en valeur des ressources humaines est un aspect fondamental des activités de coopération technique réalisées par le Département, parmi lesquelles figurent des services consultatifs pour la planification, des programmes de formation et de bourses, des programmes de transfert de technologie et des projets proprement techniques, qui vont de la prévention des inondations à l'approvisionnement en eau potable ou encore à la promotion des activités génératrices de revenus. Les domaines d'activité du Département où, pendant l'année écoulée, la croissance a été la plus forte sont ceux qui, dans le rapport du Directeur général, sont désignés sous le nom de création de capacités, c'est-à-dire la planification, la gestion du secteur public, la formation, et la collecte et l'utilisation de l'information.

33. Les bons résultats de l'année précédente ont été consolidés en 1989. A la fin d'août, le Département de la coopération technique pour le développement s'est vu confier la tâche de recueillir des données et de reconnaître le terrain, dans le domaine de l'adduction d'eau en Namibie. A la fin de cette année, et à la demande du PNUD, le Département enverra une mission, organisée conjointement avec le Bureau de statistique, pour mettre à jour les estimations de la population, du PNB et du PNB par habitant, qui seront utilisées comme base provisoire de calcul du CIP de la Namibie, dans l'attente d'un recensement exhaustif.

34. A sa session de juin, le Conseil d'administration du PNUD, par sa décision 89/50, a souligné l'importance des activités du Département dans les domaines prioritaires, parmi lesquels figuraient l'appui qu'il apportait aux projets exécutés par les gouvernements et son aide au renforcement des capacités de gestion économique. Le représentant du Département annonce, à cet égard, qu'un cours

(M. Xie)

pratique interrégional sera organisé sous peu au siège de la CEA, sur la planification des ressources financières pour le développement. Dans sa décision 89/50, le Conseil d'administration du PNUD réaffirmait que le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département de la coopération technique pour le développement devaient continuer à renforcer leur coopération en ce qui concerne l'organisation de tables rondes et la préparation des opérations d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique ainsi que des activités d'assistance hors projet, entreprises dans le cadre du programme de renforcement des capacités de gestion. Dans ce contexte, on peut citer comme exemple le programme d'action spéciale pour l'administration et la gestion publiques en Afrique, lancé en 1985. Ultérieurement, plusieurs conceptions et démarches d'ensemble seront appliquées également au programme de développement des capacités de gestion, qui a pour but d'améliorer la gestion du secteur public dans toutes les régions du monde.

35. En ce qui concerne les autres dispositions de la décision déjà citée du Conseil d'administration, relatives à l'application rationnelle et coordonnée des techniques informatiques, le Département de la coopération technique pour le développement met actuellement au point un système intégré de gestion des projets qui a pratiquement atteint la phase opérationnelle.

36. Par ailleurs, en 1988, le Département a commencé à étudier des questions qui revêtiront une importance décisive au cours de la prochaine décennie et qui devraient permettre aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement socio-économique. On a depuis mis en route un processus d'auto-évaluation du rôle que le Département est appelé à jouer au cours des années 90 dans le domaine de la coopération technique. Le Département a participé, en outre, à diverses initiatives dans le but d'étudier, du point de vue de la demande, l'évolution des besoins de coopération technique et, du point de vue de l'offre, les changements éventuels d'orientation de la coopération technique et leurs conséquences pour le système des Nations Unies.

37. Au fil des ans, le Département de la coopération technique pour le développement a subi de profonds changements, dont l'objet était de lui permettre de mieux répondre aux besoins des pays en développement. Les prochaines années offriront une occasion unique de procéder aux modifications qui devraient être apportées à certains aspects de son travail : modalités d'exécution, critères ou procédures, afin d'offrir toute la gamme de services qui pourraient être utiles aux pays en développement. Dans ce contexte, la tenue d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale offrira au Département l'occasion de mettre à la disposition des pays en développement ses connaissances techniques et sa compétence multidisciplinaire afin de les aider à relancer leur développement socio-économique et à réaliser leurs aspirations nationales proches ou lointaines.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES  
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite) (A/44/361, A/44/611)

38. M. KUFUOR (Ghana) dit qu'en raison de la crise financière qui frappe l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), il a fallu faire un examen critique de son mandat et de sa structure, et on est parvenu à la conclusion unanime que ce mandat restait valable. Si l'UNITAR devait disparaître, il faudrait charger une autre entité du système des Nations Unies des fonctions de formation et de recherche qu'il remplit.

39. Le Gouvernement ghanéen a souscrit à la restructuration de l'Institut car il considère que l'Institut ne peut continuer à fonctionner comme il le fait actuellement. Il a donc approuvé une importante réduction des activités de recherche, actuellement financées au moyen de dons à des fins spéciales, en faveur des activités de formation. Des compressions d'effectifs ont également été opérées, mais seulement dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Par ailleurs, on a établi des critères pour la désignation d'associés principaux à plein temps et on a rationalisé la coordination des activités de l'UNITAR avec celles d'autres instituts de recherche des Nations Unies. En outre, en dépit de difficultés initiales, on a mené à bien l'acquisition du terrain occupé par le bâtiment de l'UNITAR.

40. Et pourtant la situation financière de l'Institut reste précaire, et cela est dû au fait que l'immeuble où se trouve son siège n'a pas encore été vendu, de sorte que l'on n'a pas pu constituer le fonds de réserve autorisé par l'Assemblée générale. En tout état de cause, on prévoit que l'Institut devra demander un nouveau prêt à l'Organisation des Nations Unies, ce qui porterait à plus de 3 millions de dollars la somme due à l'ONU. Les sommes récupérées sur la vente du bâtiment de l'UNITAR seront destinées à liquider cette dette, et le reste servira à la constitution du fonds de réserve prévu. C'est pourquoi la valeur de l'immeuble a une importance décisive. La délégation ghanéenne souhaite que le Secrétariat détermine l'ordre de grandeur de la valeur du bâtiment afin d'élaborer différentes hypothèses de travail sur la situation financière de l'Institut.

41. Le Gouvernement ghanéen est profondément préoccupé par la diminution constante des contributions volontaires. Tout paraît indiquer que le plan de restructuration n'a pas suffi à rétablir la confiance des donateurs. Il faut déterminer les raisons de cette diminution, et y remédier avant qu'il ne soit trop tard, en raison du grand intérêt que les services de l'UNITAR présentent pour tous.

42. M. ESCURE (France) dit que la situation qui se présente à l'UNITAR depuis quelques années est la conséquence du manque de ressources qui a contraint l'Institut à abandonner les activités de recherche au profit d'activités de formation en matière de coopération internationale et de diplomatie multilatérale. Cette situation ne pourrait se prolonger indéfiniment sans affecter durablement le mandat de l'Institut.

(M. Escure, France)

43. La délégation française encourage le Directeur général de l'Institut à mettre au point des projets de formation communs portant sur la gestion du développement, en vue de soutenir les efforts entrepris par les pays en développement. Au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général sur l'Institut, il est fait mention de certains programmes auxquels l'Institut participe déjà. Ces programmes étant financés pour la plupart à l'aide de dons à des fins spéciales, il serait normal que l'Institut agisse en tant qu'agent d'exécution du PNUD, afin d'être remboursé des coûts administratifs.

44. Par ailleurs, la délégation française souscrit aux critères et conditions de la nomination d'associés principaux à plein temps tels qu'ils figurent à l'annexe I du rapport du Secrétaire général.

45. En ce qui concerne la situation financière, il est regrettable que l'Institut n'ait pu adapter ses dépenses aux ressources dont il dispose, conformément à la recommandation que lui avait adressée l'Assemblée générale dans sa résolution 42/197. La délégation française partage l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui estime que les dépenses de l'Institut devraient respecter la croissance zéro en termes réels aussi longtemps que ses difficultés financières n'aurent pas été surmontées. Par contre, il n'est pas sûr que le transfert à New York du bureau de Genève permette à l'UNITAR de réaliser des économies. Toute décision du Conseil d'administration de l'UNITAR dans ce domaine devrait se fonder sur une étude comparée des coûts et des avantages. De même, il est nécessaire que les pays désireux de s'assurer les services de l'Institut pour un projet donné respectent leurs engagements financiers et il appartient d'autre part au Directeur général de l'Institut de ne pas s'engager dans un projet sans avoir reçu des assurances très fermes de la part des pays donateurs.

46. Pour ce qui est de l'avenir de l'UNITAR, la délégation française a pris note de l'acquisition du terrain par l'Organisation et elle espère que la vente de l'immeuble occupé actuellement par l'UNITAR pourra se réaliser au cours de 1990 dans de bonnes conditions afin de permettre à l'Institut de rembourser ses dettes à l'ONU et de constituer un fonds de réserve avec le solde. Mais comme le souligne le Secrétaire général, ce fonds ne se substituera pas aux contributions des pays donateurs.

47. La délégation française partage les vues qui figurent dans le rapport du Secrétaire général au sujet des modalités d'interaction entre les instituts de recherche des Nations Unies.

48. M. SHAPOVALOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'URSS connaît à fond le travail de l'UNITAR et que, parmi les activités conjointes les plus récentes, figure la table ronde réunie à Moscou sur le rôle des Nations Unies dans le monde interdépendant de l'avenir. L'orateur signale, à propos du programme d'activité de l'UNITAR, les cours de formation des spécialistes nationaux qui sont menés en étroite collaboration avec le PNUE, l'OMM et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, ainsi que d'autres

(M. Shapovalov, URSS)

activités prévues conformément à la résolution 42/197 de l'Assemblée générale sur la restructuration de l'Institut. Bien que limitées, ces activités contribuent à la formation de spécialistes du développement.

49. Il découle du rapport du Secrétaire général que les activités de recherche de l'UNITAR ne sont plus financées par prélèvement sur le Fonds général, mais l'URSS maintient sa position sur ce sujet. Elle considère qu'il est indispensable que le financement de la recherche par le Fonds général atteigne le taux de 13 % du budget annuel, comme l'établit la résolution 42/197.

50. A ce propos, il n'a pas été possible d'achever les projets conjoints de recherche entre l'URSS et l'UNITAR, à savoir trois monographies et les documents finals de la table ronde de Moscou, en raison de la restructuration des activités de l'UNITAR. Les instituts de recherche soviétiques ont pour leur part fait leur travail, et l'URSS est disposée à publier ces documents dès que l'UNITAR les aura examinés.

51. L'orateur souligne l'importance du lancement de la Newsletter de l'UNITAR, qui a eu lieu récemment, et qui permettra aux Etats membres de mieux connaître concrètement les travaux de l'Institut. Il considère que les efforts déployés par le Directeur général, avec l'appui du Conseil d'administration, en vue de donner à l'UNITAR le statut d'agent d'exécution du Programme des Nations Unies pour le développement sont judicieux d'un point de vue pratique, en particulier si on tient compte de la situation financière difficile de l'Institut. L'orateur signale de même l'amélioration de la coordination des travaux de l'Institut avec ceux des organismes du système des Nations Unies chargés de la formation professionnelle et de la recherche. Il est d'avis qu'il est important d'intensifier et de coordonner les activités entreprises avec l'Université des Nations Unies.

52. La délégation de l'Union soviétique voit d'un oeil favorable les efforts déployés par le Directeur général, en application de la résolution 42/197 de l'Assemblée générale, au sujet de l'acquisition du terrain et de la vente ultérieure du bâtiment de l'UNITAR et elle espère que les efforts entrepris pour créer un fonds de réserve alimenté par le produit de la vente du bâtiment, au premier semestre de 1990, seront couronnés de succès, ce qui permettrait d'effectuer les remboursements annuels de la dette contractée auprès de l'Organisation des Nations Unies et de rendre le fonctionnement de l'Institut plus conforme à son mandat.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

c) CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS ECONOMIQUES DES ETATS (suite)

Projet de résolution A/C.2/44/L.9

53. M. PAYTON (Vice-Président de la Commission) dit qu'à la suite des consultations officieuses organisées sur le projet de résolution, il ne peut pas recommander que celui-ci soit approuvé par consensus, et qu'on devra donc procéder à un vote.

54. Par 123 voix contre zéro, avec 23 abstentions, le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/44/L.9 est adopté.

55. M. MOTOMBO (Zaïre) dit que s'il avait été présent au moment du vote, il aurait voté pour le projet de résolution.

h) ETABLISSEMENTS HUMAINS (suite) (A/44/8)

Projet de résolution dont l'adoption est recommandée au paragraphe 10 de la résolution 12/1 de la Commission des établissements humains (A/44/8)

56. M. STOBY (Secrétaire de la Commission) signale une erreur à la dernière ligne du paragraphe 3 du dispositif du projet de résolution, dans sa version arabe, où à la place du mot "habitat", il convient de lire "logement".

57. M. PAYTON (Vice-Président de la Commission) dit que les consultations officieuses organisées au sujet du projet de résolution 12/1 figurant dans le rapport de la Commission des établissements humains sur sa douzième session (A/44/8) l'amènent à recommander son adoption par consensus.

58. Le projet de résolution qui figure au paragraphe 10 de la résolution 12/1 contenue dans le rapport de la Commission des établissements humains sur sa douzième session (A/44/8) est adopté par consensus.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

a) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

Projet de résolution A/C.2/44/L.27

59. M. MUCHANGA (Zambie) présente le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/44/L.27, intitulé "Assistance spéciale aux Etats de première ligne", au nom des auteurs, et signale que, pour l'essentiel, le projet de résolution suit les dispositions de la résolution approuvée l'année précédente sur le même sujet. Les Etats de première ligne sont reconnaissants aux autres Etats Membres de leur manifestation de solidarité. L'orateur dit qu'il convient d'ajouter aux auteurs du projet de résolution les pays suivants : Autriche, Barbade, Cuba, Danemark, Finlande et Norvège.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)

60. M. NOGUEIRA BATISTA (Brésil) dit qu'en dépit des graves conséquences qu'a le problème de la dette extérieure pour l'économie des pays en développement endettés et pour l'économie mondiale en général, les pays développés ont vivement contesté l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les créanciers soutenaient que l'Organisation des Nations Unies n'était pas l'instance indiquée pour examiner ces questions qui, au contraire, relevaient uniquement des

(M. Nogueira Batista, Brésil)

instances spécialisées que sont le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Pourtant, il n'y a jamais eu de négociation entre débiteurs et créanciers dans ces instances, et la stratégie d'ensemble de gestion du problème de la dette est restée l'initiative exclusive des gouvernements créanciers, dans le cadre de réunions officieuses des ministres et des gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix.

61. Cela dit, les efforts des pays en développement pour inscrire cette question à l'ordre du jour n'ont pas été vains, et ils ont donné lieu à certains résultats sur le plan conceptuel, qui ont peut-être exercé une certaine influence sur les modifications que les pays créanciers ont décidé d'apporter à leur stratégie. A ce propos, il faut signaler le rôle qu'a joué le Secrétaire général à la dernière session de l'Assemblée générale. On se rappelle certaines suggestions très importantes, comme celle concernant la nécessité de faire du développement économique l'objectif principal de la stratégie de la dette, ainsi que l'idée de faire de l'allègement de la dette l'une des nouvelles composantes nécessaires de la solution du problème de l'endettement.

62. Au début des années 80, une stratégie de la dette a été mise en oeuvre, qui visait principalement le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements des pays débiteurs et la préservation de la stabilité du système bancaire international. La persistance des difficultés de remboursement de la dette pour la majorité des pays fortement endettés montre bien l'échec partiel de la tentative de réaliser le premier objectif, et, au contraire, le succès du second. Ce succès a été rendu possible par le fait que les accords d'aménagement de la dette auxquels on est parvenu ont été organisés au cas par cas, et que ces accords traitent uniquement du rééchelonnement du principal de la dette contractée auprès de banques privées et d'organismes de crédit officiels, sans tenir compte du paiement des intérêts correspondants, ni du remboursement du capital initial et des intérêts sur les prêts accordés par les institutions multilatérales internationales. Pour s'acquitter de leurs obligations, les pays endettés ont dû dégager d'énormes excédents commerciaux, obtenus au détriment de leurs importations. Ce processus a pour résultat que la Banque mondiale et le FMI en sont venus à bénéficier d'un apport de ressources provenant de beaucoup de pays en développement endettés.

63. Cette stratégie a pour conséquence qu'actuellement le monde se trouve en présence d'un Plan Marshall à rebours; en d'autres termes, les pays endettés ont dû réduire leurs investissements et ralentir leur développement économique, leur économie étant condamnée à la stagnation ou à la contraction, avec leur inévitable cortège de difficultés sociales et politiques. Mais il faut également mentionner un facteur peu connu, auquel, sur le plan international, on n'a pas accordé l'attention nécessaire : l'effet profondément perturbateur, sur les finances publiques des pays en développement débiteurs, du service de la dette extérieure, qui est devenu l'une des principales causes de l'inflation.

64. Bien que la stratégie révisée des pays créanciers incorpore des améliorations importantes, comme l'admission du fait que le développement des nations débitrices doit constituer l'un des objectifs de la stratégie, ou encore l'acceptation du

(M. Nogueira Batista, Brésil)

principe d'un allégement de l'encours et du service de la dette avec des garanties offertes par le FMI et par la Banque mondiale, elle n'en continue pas moins à présenter des carences notoires, qui, d'une façon générale, résultent du fait qu'elle a été conçue exclusivement par les pays créanciers.

65. Appliquée à toute l'Amérique latine, la nouvelle stratégie entraînerait une réduction des transferts nets de ressources de 5 % à 4 % du produit intérieur brut de la région, ce qui n'est pas suffisant. De surcroît, très probablement, cette stratégie sera appliquée de façon sélective, selon que, pour des raisons économiques ou autres, un pays sera considéré comme ayant le droit d'en bénéficier. Mais le point le plus fragile de la nouvelle stratégie est qu'on continue à y insister pour que les pays débiteurs appliquent des mesures d'ajustement ayant l'agrément du FMI pour être admis à bénéficier d'un soutien extérieur, alors qu'en réalité, sans ce soutien extérieur, les programmes d'ajustement ne peuvent porter leurs fruits. Cet état de choses peut à bon droit être considéré comme une absence de volonté véritable d'aborder le problème de la dette de façon constructive.

66. Pour être réellement efficace, une nouvelle stratégie de la dette devra tenir compte de la nécessité d'éliminer, et non pas simplement de réduire, le transfert net de ressources, et pour cela il faudra le concours du secteur public, notamment par des modifications appropriées de la réglementation bancaire, l'offre de nouveaux prêts ou la capitalisation des intérêts en retard. Les institutions financières multilatérales devront également apporter leur contribution en rééchelonnant au moins l'amortissement ou en capitalisant les intérêts échus. La Banque mondiale pourra trouver les moyens d'augmenter fortement sa capacité de prêt sans devoir compter sur des capitaux nouveaux, mais en appliquant une politique de financement plus libérale.

67. Quant à la question essentielle de l'inversion du transfert net de ressources, il conviendrait de se souvenir que dans le cas de certains pays qui ont un important potentiel de croissance, il n'est peut-être pas nécessaire de mettre en œuvre une politique de longue haleine, car quelques années seulement d'allégement du transfert de ressources suffiraient pour que ces pays relancent leur croissance et soient à nouveau capables de s'acquitter intégralement de leurs obligations.

68. Les gouvernements des pays créanciers ne semblent pas faire beaucoup d'efforts pour faciliter l'application de la nouvelle "stratégie renforcée de la dette". En fait, les accords conclus récemment par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) rendent plus difficile encore l'accès des pays en développement aux marchés financiers mondiaux. Les coefficients de réserves obligatoires des banques ont été doublés, ce qui limite la possibilité pour les banques privées d'accorder des prêts. Le problème présente une gravité particulière pour les pays en développement, du fait que les crédits demandés par les pays qui ne font pas partie de cette organisation seront considérés très risqués, tandis que, pour les autres, les mêmes critères seront appliqués que pour les institutions financières intérieures. Les crédits demandés à la Banque

(M. Nogueira Batista, Brésil)

mondiale et aux banques multilatérales régionales, qui sont d'importantes sources de financement pour le développement, feront également l'objet d'un traitement discriminatoire, bien que moins sévère.

69. On est encore loin, semble-t-il, de bien comprendre ce qu'il faut faire pour résoudre le problème de la dette. Il s'agit moins de savoir ce que devrait payer le pays débiteur que de savoir ce qu'il peut payer sans mettre en péril son économie, avec toutes les conséquences sociales et politiques que cela comporte. Les gouvernements des pays créanciers devraient se souvenir que la dette extérieure des pays en développement est dans une large mesure la conséquence des emprunts que ces pays ont contractés pour s'acquitter d'intérêts artificiellement gonflés, et que la dette est directement le résultat des politiques macro-économiques erronées mises en oeuvre par les pays créanciers eux-mêmes.

70. M. Nogueira Batista se demande combien de temps les nations débitrices devront encore attendre avant de pouvoir participer aux négociations décisives qui seront organisées pour définir la stratégie à mettre en oeuvre face à un problème qui revêt une importance cruciale pour leurs intérêts.

71. M. AL SALLAL (Koweït) note que la crise de la dette n'est pas limitée à un pays ou à un groupe de pays, mais est désormais un problème insoluble qui frappe tous les pays du monde, débiteurs et créanciers, pauvres et riches. Si l'on compare cette crise aux problèmes de l'environnement, qui, eux non plus, ne sont pas limités à des pays isolés, on observe son caractère aigu et explosif, qui appelle des solutions urgentes. L'accord se fait sur l'idée que les responsabilités doivent être partagées, et que la dette doit être substantiellement allégée. Le Koweït a été l'un des premiers pays créanciers à appeler l'attention sur le danger, et à proposer des solutions radicales, allant dans le sens à la fois d'une réduction des intérêts et du principal, et d'une atténuation des effets des mesures draconiennes imposées par le FMI et par la Banque mondiale.

72. A la neuvième réunion au sommet du Mouvement des pays non alignés, le Koweït a prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de convoquer une réunion du Groupe des Dix et des autres pays créanciers, du FMI et de la Banque mondiale, afin d'examiner les critères sur la base desquels la crise devait être examinée. Etant donné l'urgence du problème, le représentant du Koweït estime que la réunion devrait être organisée dans un délai de six mois au plus tard. Il s'agit de mettre en place les conditions nécessaires pour que les pays en développement puissent disposer des ressources et des connaissances économiques et techniques des pays développés, afin de tirer parti de leurs propres ressources humaines et plus généralement de toutes leurs ressources. Le Koweït demande avec insistance, d'autre part, que ces mesures soient appliquées sans qu'il soit fait de distinction de nature politique entre les pays débiteurs.

La séance est levée à 18 h 15.